

**Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2026, dans les académies de GRENOBLE et LYON.**

La présidente de l'Université Lumière - Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2026 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2026, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Monsieur FOURNAND Laurent, ingénieur d'études hors classe, président, Université Jean Monnet, Saint-Etienne.

Madame SAROLI Julie, technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, vice-présidente, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame LINDOR Anaïs, assistante ingénieure, experte, Université de Bordeaux, Talence.

Madame CHION-BALLINI Léa, ingénieure d'études hors classe, membre, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Heres.

Monsieur LAKHAL Mohamed, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, membre, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur CARVALHO Frederic, technicien de recherche et de formation de classe normale, suppléant, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à

Lyon

, le

28/05/2026



Pour la Présidente et par délégation,  
La Directrice Générale des Services adjointe  
en charge des ressources humaines  
et de l'action sociale

Cathy LOBRY